



Province de Québec  
MRC du Haut-Saint-François  
Municipalité de Weedon

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement 2026-144 modifiant le règlement de zonage n°2017-056 afin de modifier les superficies autorisées pour les bâtiments accessoires utilisés à des fins résidentielles et intégré l'usage projet résidentiel intégré aux zones M-2, M-3, RE-17, RE-18 et RE-19.

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement 2026-144 intitulé : Règlement 2026-144 modifiant le règlement de zonage n°2017-056 afin de modifier les superficies autorisées pour les bâtiments accessoires utilisés à des fins résidentielles et intégré l'usage projet résidentiel intégré aux zones M-2, M-3, RE-17, RE-18 et RE-19.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 avril 2026 à 19h15 à la salle du conseil municipal située au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon. Au cours de cette assemblée, le Maire ou un autre membre désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement a pour but d'intégrer des normes destinées à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à assurer l'intégrité de leur structure.
3. Ce projet de règlement sera indépendant mais complémentaire aux règlements de zonage 2017-056 et de construction 2017-058.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouvertures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Weedon, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Josée Bolduc  
Directrice-générale et greffière-trésorière